

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de juin, à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

N°14

Date de Publication
15 JUIN 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
15 JUIN 2020
Date de la convocation
2 juin 2020

Pouvoirs: 0

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Election des représentants du conseil municipal siégeant au comité de direction de l'office de tourisme.

A la demande de Madame le Maire, monsieur MACHERAS DE MONTILLET expose à ses collègues que le Code du Tourisme prévoit que l'office de tourisme créé sous la forme d'un EPIC est administré par un comité de direction dont les représentants de la collectivité territoriale détiennent la majorité des sièges (code du tourisme – article L133.5).

Le comité de direction de l'office de tourisme de Cassis est composé de 21 membres titulaires et 21 membres suppléants dont :

- 11 représentants de la collectivité
- 10 représentants des socio-professionnels

Les conseillers municipaux, membres du comité de direction de l'office de tourisme sont élus au scrutin secret plurinominal par le conseil municipal pour la durée de leur mandat (code du tourisme – article R133-4).

Le rapporteur propose au conseil municipal de désigner les représentants du conseil municipal :

- 11 titulaires et 11 suppléants

Mme Danielle MILON (Présidente)	M. Philippe DENONFOUX
M. Guillaume MACHERAS de MONTILLET	Mme Stéphanie LABI-MALAKIAN
Mme Lisa GENOVESI	Mme Dominique MATEO
M. David BARRAL	M. Eric FIGAROLI
M. Pascal CHAIX	Mme Patricia HATEMIAN SOLARI
M. Fabrice JULLIEN FIORI	Mme Chloé GOBET
Mme Carol Ann LOVERA	M. Hervé CHAUSSIDIÈRE

M. Benjamin BURZIO

M. Michel MORTELETTE

Mme Sophie VEILEX

Mme Muriel VAUTRIN

M. Christophe REYMOND

M. Evan DE SOUSA

Mme Nadine FAURE-BRAC

Mme Aline LAFAYSSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions :

Mmes BRUNET, FIGARELLA – MM. BOYER, FAVIER, MAS-FRAISSINET

Ainsi fait et délibéré, le 9 juin 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

